

Commune de La Chapelle-Longueville

Arrêté temporaire
Pose coffret et raccordement de poteau électrique
N° 17/2022

Monsieur le Maire de La Chapelle-Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,
Vu la demande **Monsieur Gwenaël BEZIEL pour des travaux de pose de coffret limite parcelle, tranchée, traversée et raccordement sur poteau électrique effectués par la société SPIE CityNetworks Ouest Centre** en date du 17 février 2022 au 15 Route des écoles, la Chapelle-Réanville, 27950 La Chapelle-Longueville.

ARRETE

Article 1 : A partir du 14 mars 2022 et jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours), la **société SPIE située 38 Rue du bois des coutures 76410 CLEON** est autorisée à effectuer les travaux de pose de coffret limite parcelle, tranchée et raccordement sur poteau électrique au niveau du 15 route des écoles à la Chapelle-Réanville. Il y aura une interdiction de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds.
La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) **sera mise en place par la société SPIE.**

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : le Maire de La Chapelle-Longueville, la Police Nationale de Vernon, la société Spie, responsable de la demande, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

La Chapelle-Longueville, le 17 février 2022

Similien CRESTANI
Directeur Général des Services

